

# Charte des écoles HES Genève

## Introduction

La charte des écoles HES de Genève (Ecoles de la HES-SO et de la HES-S2 et Ecole supérieure des beaux-arts) décrit les principes qui guident l'action des écoles dans tous les domaines d'activités.

Cette charte concerne tous les acteurs et actrices des écoles, les étudiants et étudiantes, le corps enseignant, le personnel administratif et technique, les directions.

Les différents éléments de la Charte s'inscrivent dans les missions et les dispositions fixées aux HES par les textes fondateurs, notamment les législations fédérale, intercantonale et cantonale.

Les termes "enseignement" et "formation" concernent aussi bien les études principales que le niveau postgrade.

## Enseignement et formation

L'enseignement et la formation sont des missions prioritaires, toutefois étroitement liées à la recherche et aux prestations en faveur des tiers qui en assurent la pertinence scientifique et pratique.

Les étudiants et les étudiantes ainsi que les enseignants-formateurs et les enseignantes formatrices, collaborent solidairement pour atteindre les objectifs de formation. Cette tâche commune est accomplie dans le respect mutuel, le dialogue et l'esprit d'ouverture entre partenaires.

La curiosité intellectuelle, le sens critique et la sensibilité esthétique caractérisent les activités des enseignants et des enseignantes, ainsi que des étudiants et étudiantes.

Les étudiants et les étudiantes adhèrent au principe d'une formation de haut niveau, mettent tout en œuvre pour satisfaire aux exigences des objectifs. Le corps enseignant garantit des plans d'études adaptés, une évaluation et une sélection selon des critères clairs et expliqués.

Par l'encadrement des étudiants et des étudiantes, le soutien pédagogique et d'autres services aux étudiants et étudiantes, les écoles HES favorisent leur réussite et créent les conditions d'études et de formation motivantes et conviviales.

## Recherche, transfert de technologie et prestations à des tiers

Prioritairement, la recherche et les prestations à des tiers concourent à maintenir le haut niveau scientifique et pratique des enseignements des écoles HES. Mais ces activités servent également à développer des activités économiques, socio-sanitaires, culturelles et artistiques de la région. Les écoles favorisent les démarches innovantes qui respectent les principes du développement durable et des équilibres sociaux.

Dans les activités de recherche et de prestations à des tiers, la responsabilité personnelle des personnes impliquées est engagée. Elles respectent donc le principe de vérité par rapport aux résultats de la recherche, le principe de transparence par rapport aux liens avec les partenaires extérieurs et le principe de loyauté par rapport à la haute école, ses objectifs et ses priorités.

## Responsabilité et liberté d'enseignement et de recherche

La liberté d'enseignement et de recherche a comme corollaire la responsabilité. Celle-ci implique en particulier que les collaborateurs et collaboratrices des écoles HES sont à

l'écoute des besoins de leurs partenaires internes et externes, des étudiants et des étudiantes comme des milieux professionnels. Ces besoins sont pris en compte pour fixer les objectifs ainsi que les contenus en matière d'enseignement, de formation et de recherche.

Les cours de perfectionnement, les projets de développement et de coopération sont guidés par l'esprit de solidarité, afin que les connaissances et le savoir-faire des écoles HES de Genève profitent à ceux qui en ont le plus besoin.

Tous les acteurs et actrices des écoles HES veillent au respect des principes éthiques, déontologiques et de rigueur scientifique en matière d'enseignement, de recherche et de conduite de projet.

### **Transparence et communication**

Les écoles HES garantissent la transparence sur les activités d'enseignement, de formation, de recherche et de prestations à des tiers. Elles veillent à ce que les informations pertinentes soient mises à dispositions des partenaires tant internes qu'externes.

Par les moyens appropriés, elles mettent en œuvre une politique commune de communication active, ciblée sur la valorisation de leurs activités et prestations, dans l'esprit d'un service public proche de ses partenaires, et pour renforcer les liens avec la population et les institutions du canton de Genève et de la région.

### **Les écoles HES de Genève et la région**

Les écoles HES de Genève font partie d'une HES régionale. Elles comprennent cette vocation régionale également comme nécessité de s'ouvrir vers la région transfrontalière et de privilégier le contact avec les filières professionnelles et artistiques des hautes écoles de la France voisine.

### **Qualité**

Toutes les activités des écoles HES s'inscrivent dans une démarche d'assurance qualité commune et coordonnée. En particulier, avec la collaboration des étudiants et étudiantes et des milieux professionnels, elles mettent en place un système d'évaluation de l'enseignement et de la formation dans le but d'améliorer constamment les activités d'enseignement et de recherche prioritaires des écoles.

Une remise en question régulière des contenus et des modalités de formation est assurée.

L'organisation des services administratifs, financiers et techniques est conçue de manière la plus rationnelle possible afin que les ressources mises à disposition des écoles profitent au maximum à l'enseignement, la formation et la recherche.

### **Participation et égalité**

Les directions définissent et stimulent la délégation des tâches et la prise de responsabilités pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Par les lieux de concertation institutionnalisés, elles associent les partenaires au débat, au choix au développement et aux orientations des écoles genevoises HES.

Elles favorisent la mobilité du personnel ainsi que leur perfectionnement professionnel.

Les écoles pratiquent une politique active d'égalité des chances dans l'accès à la formation ainsi que dans le recrutement du personnel.